



Conseil économique et social

Distr. générale
26 février 2018
Français
Original : anglais

Session de 2018

27 juillet 2017 - 26 juillet 2018

Point 12 a) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives au programme
et autres questions : rapports des organes de coordination**

Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2017

Résumé

Le présent rapport dresse un panorama d'ensemble des activités de coopération interorganisations menées dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) en 2017. Il rend compte des principales activités engagées par le Conseil pour promouvoir l'adoption d'une approche cohérente dans les domaines stratégique, opérationnel et administratif afin d'améliorer la coordination des initiatives menées à l'échelle du système des Nations Unies à l'appui des efforts déployés dans ce domaine par les organismes intergouvernementaux.

En 2017, le CCS a renforcé les capacités collectives des organismes des Nations Unies pour aider les États Membres à mettre en œuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030 par des efforts conjoints en matière de risques et de résilience et une approche commune de la part des dirigeants du système des Nations Unies. Par l'intermédiaire de son comité de haut niveau sur les programmes, le Conseil d'administration a souligné la contribution constante des innovations scientifiques et techniques à la réalisation du développement durable. Par l'intermédiaire de son comité de haut niveau sur la gestion, il s'est résolument penché sur les questions d'administration et de gestion ayant des incidences à l'échelle du système dans les domaines des ressources humaines et de l'information, des finances et du budget, des achats et des technologies de l'information et des communications. Soucieux d'améliorer l'efficacité et l'effet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le Conseil des chefs de secrétariat, par l'entremise du Groupe des Nations Unies pour le développement, s'est attaché à intégrer et à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et a poursuivi ses efforts de mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de



développement du système des Nations Unies. Le rapport expose également les activités de coordination entre le Conseil et d'autres organes cofinancés.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Renforcer la cohérence des politiques et la coordination à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	5
III. Améliorer les fonctions d'administration et de gestion du système des Nations Unies et innover en la matière.	10
IV. Renforcer l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'impact des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.	15
V. Veiller à l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public	18
VI. Accentuer la transparence et le respect du principe de responsabilité	19
VII. Assurer la coordination entre le Conseil des chefs de secrétariat et d'autres organes cofinancés	20
VIII. Conclusions	21

I. Introduction

1. En application de la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social, le présent rapport récapitule les travaux menés par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) au cours de l'année écoulée. Il fait aussi suite aux dispositions du paragraphe 4 b) de la résolution [64/289](#) de l'Assemblée générale relative à la cohérence du système des Nations Unies, par laquelle l'Assemblée priait le Secrétaire général d'incorporer les informations portant sur les travaux du CCS dans le rapport d'examen annuel destiné au Conseil économique et social, qui est également étudié par le Comité du programme et de la coordination. Le présent rapport porte sur l'année 2017.

2. L'Assemblée générale, dans sa résolution [72/9](#), a pris note du rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat pour 2016 ([E/2017/55](#)), comme le recommandait le Comité du programme et de la coordination dans son rapport sur les travaux de sa cinquante-septième session ([A/72/16](#), chap. III.A). Le présent rapport met en relief les principales activités menées en 2017 sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat. En tant qu'organe de coordination, le CSS et ses mécanismes subsidiaires, le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement, renforcent la cohérence des politiques, de la gestion et des opérations, dans le but d'accroître l'efficacité et l'efficience des activités du système des Nations Unies. Les activités du Conseil sont conformes aux directives des organes intergouvernementaux et appuient les priorités des États Membres.

3. Dans sa résolution [70/1](#), l'Assemblée générale a souligné l'importance du rôle du système des Nations Unies à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable, qui sont au cœur du Programme 2030 (voir résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale), et noté « l'avantage comparatif d'un système [...] qui soit doté de ressources suffisantes et qui soit pertinent, cohérent, efficace et efficace ». Le présent rapport contient une description de la manière dont le Conseil des chefs de secrétariat et ses organes subsidiaires ont, durant l'année 2017, axé leurs efforts sur l'appui à la mise en œuvre du nouveau programme mondial.

4. En prenant ses fonctions en janvier 2017, le Secrétaire général a demandé que le système des Nations Unies soit revitalisé en tant que pierre angulaire d'un multilatéralisme efficace et un instrument bien adapté pour relever les défis mondiaux et susciter des mesures collectives. À cet égard, le CCS et ses organes subsidiaires jouaient un rôle essentiel en rapprochant davantage les organismes des Nations Unies, en reconnaissance de leur interconnexion, pour les amener à œuvrer à la poursuite d'objectifs communs. Sous la direction du Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, le Conseil des chefs de secrétariat a entrepris de procéder à un examen pour garantir qu'il était bien en mesure de fournir un encadrement clairvoyant et de servir de vecteur d'intégration et de cohérence pour soutenir les mesures adoptées et l'exécution des mandats à l'appui des États Membres dans l'ensemble du système (voir [A/72/124-E/2018/3](#), para 91). Le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion continuaient d'être chargés de renforcer la cohérence et la coordination des politiques menées à l'échelle du système en ce qui concernait, respectivement, les programmes et la gestion, tandis que le Groupe des Nations Unies pour le développement avait surtout un rôle d'appui opérationnel au niveau des pays. Soucieux de préserver son rôle principal consistant à formuler les orientations stratégiques de haut niveau pour l'ensemble du système, tout en laissant les questions d'ordre opérationnel et de mise en œuvre à d'autres organes, le Conseil a décidé, en novembre 2017, de séparer les fonctions touchant aux programmes et à la gestion à l'échelle du système (Comité de haut niveau sur les programmes et Comité de haut niveau sur la gestion) de celles ayant trait à l'appui

opérationnel (Groupe des Nations Unies pour le développement) et de laisser le Groupe des Nations Unies pour le développement opérer en marge du Conseil (voir [CEB/2017/2](#)).

5. La transparence et la responsabilisation restent des priorités essentielles pour le Conseil des chefs de secrétariat. En 2017, le Conseil a continué de s'employer activement à susciter des échanges avec les États Membres sur des questions de fond et à enrichir les informations mises en ligne sur son site Web¹. Il a aussi poursuivi sa concertation avec d'autres organes cofinancés, en particulier la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et le Corps commun d'inspection, ainsi que le Comité des commissaires aux comptes.

II. Renforcer la cohérence des politiques et la coordination à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

6. Donnant suite à la résolution [70/8](#), dans laquelle l'Assemblée générale soulignait le rôle essentiel joué par le CCS dans la coordination de l'appui du système des Nations Unies à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Conseil a continué d'accorder une attention prioritaire à cette question, l'accent étant mis en particulier en 2017 sur la contribution des innovations technologiques à la réalisation des objectifs de développement durable, des efforts conjoints en matière de risques et de résilience, et une approche commune de la part des responsables des organismes des Nations Unies.

7. L'importance de l'innovation scientifique et technologique, pour relever de nombreux défis en matière de développement durable et accélérer le progrès humain est largement évoquée dans le Programme 2030 (voir résolution [70/1](#), par. 15). Dans le même temps, l'Assemblée générale a, dans sa résolution [72/242](#), estimé que le rythme et la portée de l'évolution rapide de la technique pourraient avoir de lourdes conséquences, tant positives que négatives, pour la réalisation des objectifs de développement durable, d'où la nécessité de maintenir une coopération internationale et multipartite permettant de tirer parti des possibilités offertes et de remédier aux problèmes

8. À sa seconde session ordinaire de 2017, le CCS s'est penché sur la question des innovations scientifiques et technologiques (nouvelles technologies) qui pourraient avoir une incidence majeure sur les plans social, économique et environnemental. Se fondant sur les analyses effectuées par le Comité de haut niveau sur les programmes, il a examiné les risques et les perspectives pour le développement durable liés aux progrès technologiques, l'accent étant mis sur l'intelligence artificielle, le cyberspace, la biotechnologie et les incidences des nouvelles technologies pour la paix et la sécurité, afin de déterminer les domaines appropriés et les modalités de participation du système des Nations Unies en matière de nouvelles technologies à l'appui des États Membres.

9. Le Conseil a observé quelques caractéristiques communes des nouvelles technologies, notamment la rapidité avec laquelle elles progressaient, le potentiel de transformation, mais aussi de perturbation, dont elles étaient porteuses, les questions éthiques et les questions concernant la protection des droits de l'homme qu'elles soulevaient et le fait qu'il n'y avait pas de cadres normatifs et réglementaires qui encadraient la mise au point et l'utilisation de ces technologies dans le respect de l'éthique. Constatant la nature transversale et interdépendante des nouvelles

¹ www.unsceb.org.

technologies, le Conseil a conclu qu'il fallait que les organismes des Nations Unies adoptent une démarche pluridisciplinaire intégrée et veillent à ce que les mesures qu'ils prenaient soient cohérentes sur le plan stratégique, correspondent à un positionnement commun et soient coordonnées d'un pilier de son action à un autre. Le Conseil a souligné en particulier que pour atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030, il était indispensable de tirer profit des technologies novatrices, tout en réduisant les risques, et d'intégrer cette perspective dans l'action du système des Nations Unies. Celui-ci avait un rôle important à jouer pour ce qui était d'aider les États Membres à cet égard, et plusieurs organismes des Nations Unies s'employaient déjà activement à le faire en fonction de leurs mandats et domaines de compétence. En outre, les innovations technologiques, lorsqu'on les appliquait aux procédures opérationnelles, pouvaient améliorer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des programmes. Le CCS a décidé d'étudier plus avant l'action du système des Nations Unies en matière de nouvelles technologies, qui serait une action axée à la fois sur l'extérieur et sur la mise à profit des nouvelles technologies en interne.

10. Sous les auspices du Comité de haut niveau sur les programmes, les travaux d'analyse sur les perspectives et les enjeux des nouvelles technologies pour la réalisation des objectifs de développement durable seront intensifiés en 2018, un accent particulier étant mis sur les répercussions socioéconomiques de ces technologies. S'appuyant sur ses travaux en 2017, le Comité continuera d'examiner l'incidence des nouvelles technologies sur les domaines critiques tels que les marchés du travail, la sécurité alimentaire et l'éducation et l'apprentissage. Ces efforts visent à favoriser une compréhension commune et une connaissance partagée des défis complexes posés par les nouvelles technologies et de leur potentiel de promotion du progrès humain et du développement durable, sur la base desquelles les mesures à prendre à l'échelle du système pourraient être élaborées, selon qu'il conviendra, pour intensifier l'action du système des Nations Unies à l'appui du Programme 2030.

11. Le Programme 2030 offre un cadre intégré d'action visant à améliorer sensiblement la vie de tous les peuples du monde, à protéger les ressources naturelles de la planète et à favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives. Cette évolution fondamentale dans la coopération au service du développement a incité le système des Nations Unies à mettre au point de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de travail pour mieux répondre aux exigences d'un programme intégré, notamment dans le cadre du CCS. En 2017, le Comité de haut niveau sur les programmes a proposé deux produits clefs à l'approbation du CCS, à savoir un cadre d'analyse des risques et de la résilience et un modèle de leadership du système des Nations Unies.

12. L'Assemblée générale, dans sa résolution [70/262](#), et le Conseil de sécurité, dans sa résolution [2282 \(2016\)](#), ont expressément reconnu que le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement, et que l'adoption d'une approche intégrée et cohérente par les acteurs concernés est essentielle pour pérenniser la paix, améliorer le respect des droits de l'homme et promouvoir le développement. À sa seconde session ordinaire de 2017, le CCS a approuvé un cadre d'analyse des risques et de la résilience (voir [CEB/2017/6](#), annexe III), élaboré dans le cadre d'un processus consultatif rigoureux par une équipe spéciale du Comité de haut niveau sur les programmes, dirigée par le Programme alimentaire mondial (PAM), avec la participation de 25 entités du système des Nations Unies.

13. Le cadre d'analyse propose pour les efforts du système des Nations Unies à l'appui du Programme 2030 une approche dynamique tenant compte des risques et axée sur la prévention, qui encourage une action cohérente et coordonnée à l'échelle

du système. Il cherche à établir une compréhension commune et une application harmonisée, par tous les organismes des Nations Unies, des notions de risque et de résilience dans les domaines du développement durable, de l'action humanitaire, de la paix et de la sécurité et de la défense des droits de l'homme, qui serviront de base pour la promotion d'une analyse cohérente et globale et d'une planification conjointe.

14. Trois éléments sont au cœur de ce cadre : a) une pensée systémique ; b) l'équation du risque et de la résilience ; c) une optique de « prévention ». Ces éléments peuvent être regroupés pour former une approche coordonnée de la lutte contre les menaces qui pourraient ralentir les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable. La pensée systémique peut être utilisée pour décrire la relation fondamentale entre les risques et d'autres questions relatives au développement durable à différents niveaux, tandis qu'une équation du risque et de la résilience est utile pour organiser l'action concernant les différents piliers et définir des réalisations collectives. L'application d'une optique de prévention vise à favoriser une approche dynamique dans la mise en œuvre de mesures visant à accroître la résilience et à réduire les risques.

15. Le couplage de l'approche dynamique tenant compte des risques, qui est définie dans le cadre d'analyse, et de mesures efficaces à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable devrait contribuer à optimiser l'impact de l'action des organismes des Nations Unies au niveau des pays. À cette fin, on s'emploie à faire appliquer le cadre au niveau des pays au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement. De manière plus générale, compte tenu de l'accent qu'il met sur le regroupement des différents piliers autour de réalisations collectives et sur son applicabilité à tous les types de menaces, le cadre aidera à concrétiser le lien entre les affaires humanitaires, le développement, la paix et les droits de l'homme, et à compléter les initiatives en cours, telles que l'initiative du Programme d'action pour l'humanité dénommée « Nouvelle façon de travailler »² et l'approche stratégique du système des Nations Unies face au changement climatique (voir [CEB/2017/4/Add.1](#)). Comme mesure concrète de suivi visant à renforcer la cohérence entre les cadres établis sous l'égide des Nations Unies et à faciliter leur application au niveau des pays, des directives opérationnelles seront formulées dans le cadre des mécanismes interinstitutions et soumises à l'approbation du Groupe des Nations Unies pour le développement afin qu'elles soient mises en œuvre par les équipes de pays des Nations Unies.

16. Le renforcement des capacités des responsables des organismes des Nations Unies est un autre domaine exigeant des outils actualisés pour affronter le monde complexe et interconnecté que représente le contexte international actuel. Pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution [71/243](#), tendant à ce que le système des Nations Unies pour le développement adapte les compétences de son personnel afin d'accompagner l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en constituant une direction incitant au changement et dotée des moyens nécessaires, le CCS a adopté un modèle de leadership du système des Nations Unies lors de sa première session ordinaire de 2017 ([CEB/2017/1](#), annexe). L'objectif est de créer une culture commune de la gouvernance de l'ONU alignée sur la réalisation des objectifs de développement durable en fournissant un modèle pour la création et le renforcement des capacités des Nations Unies. Élaboré conjointement par le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement, avec le concours de l'École des cadres du système des Nations

² Voir <https://www.agendaforhumanity.Org/initiatives/5358>.

Unies, le cadre définit dans le détail les « qui, quoi et comment » de la gouvernance de l'ONU.

17. Le cadre précise que dans le contexte mondial difficile qui prévaut actuellement, il faut pour le système des Nations Unies un modèle de leadership reposant sur des règles de droit qui soit fondé sur la droiture, exhaustif, qui prévoit l'application du principe de responsabilité, qui soit multidimensionnel, porteur de transformation et collaboratif, et qui s'applique à chacun. Les responsables doivent dans leur comportement manifester leur appui au Programme 2030, principalement de quatre manières : a) en faisant le maximum pour obtenir les résultats escomptés pour les peuples que servent les Nations Unies ; b) en opérant des changements en profondeur ; c) en adoptant un mode de pensée systémique ; d) en optant pour la cocréation grâce à des partenariats. En particulier, le cadre n'est pas simplement un outil de gestion des ressources humaines, mais aussi un puissant moyen de promouvoir un changement culturel plus large dans le contexte des vastes initiatives de réforme du Secrétaire général.

18. Les qualités d'encadrement définies dans le cadre devraient être intégrées dans tous les domaines d'activité du système des Nations Unies, à tous les niveaux et dans toutes les fonctions et dans tous les lieux d'affectation. La méthode d'opérationnalisation arrêtée laisse à chaque organisation une grande latitude pour définir la meilleure marche à suivre, en fonction de son mandat, de ses particularités et de ses besoins particuliers. À l'échelle mondiale, l'École des cadres des Nations Unies continue d'appuyer l'adoption du cadre et la réalisation de ses principes par des programmes de formation et d'apprentissage offerts à l'ensemble du système. Au niveau des pays, le cadre a déjà été intégré dans le programme d'orientation pour les coordonnateurs résidents nouvellement nommés et sera également intégré dans les initiatives du Groupe des Nations Unies pour le développement concernant la sélection, le perfectionnement et la performance.

19. En 2017, outre les travaux menés à l'échelle du système pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030, le CCS a continué de répondre aux appels lancés par l'Assemblée générale pour que le suivi des conférences et sommets des Nations Unies soit coordonné à l'échelle du système. En particulier, le Conseil, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes, a fait des efforts concrets pour améliorer la collaboration à l'appui de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et a aussi cherché à renforcer l'application cohérente dans tout le système des textes issus de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

20. Le changement climatique est considéré comme l'un des plus grands problèmes mondiaux, d'où la nécessité de renforcer la coordination et la coopération à tous les niveaux pour protéger le climat mondial pour le bien-être des générations présentes et futures (résolution [72/219](#)) Les organismes des Nations Unies jouent un rôle important en aidant les États Membres dans leurs efforts visant à réduire les risques et les effets des changements climatiques, à accroître la capacité des pays de s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques et à promouvoir la résilience à ces changements.

21. À titre de contribution à la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, le CCS, à sa première session ordinaire de 2017, a approuvé une approche stratégique du système des Nations Unies face au changement climatique (voir [CEB/2017/4/Add.1](#)), élaboré par le Comité de haut niveau sur les programmes, dans le cadre d'un processus consultatif interinstitutions, sous la direction du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Département des affaires économiques et sociales du

Secrétariat. S'inspirant de la détermination collective du système des Nations Unies à améliorer la collaboration en vue de renforcer la lutte contre les changements climatiques et à fournir un appui aux États Membres à cette fin, l'approche stratégique vise à promouvoir une action intégrée dans les domaines des changements climatiques et du développement durable et à favoriser la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies sur les changements climatiques au niveau des pays. Elle est fondée sur une série de principes de base communs régissant l'approche de l'action climatique à l'échelle du système des Nations Unies, approuvés par le Conseil à sa première session ordinaire de 2016 (voir [E/2017/55](#)), et a pour objet d'en promouvoir la mise en œuvre.

22. L'approche stratégique identifie huit domaines thématiques qui bénéficieraient d'une collaboration élargie et améliorée entre les entités du système des Nations Unies. Il s'agit des domaines suivants : orientations normatives sur les changements climatiques ; liens entre les contributions déterminées au niveau national et la réalisation des objectifs de développement durable ; résilience climatique et réduction des risques de catastrophe ; science, technologies, connaissance et innovation ; données et observations ; financement de l'action climatique ; questions indissociables des changements climatiques ; éducation, plaidoyer et action collaborative. L'approche stratégique est mise en œuvre au moyen des outils, initiatives et mécanismes existants aux échelles mondiale, régionale et nationale afin de tirer parti des compétences disponibles au sein du système des Nations Unies, en évitant chevauchements et doubles emplois. Dans les pays de programme, le système des coordonnateurs résidents, par l'intermédiaire de ses équipes de pays des Nations Unies, et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sont essentiels à la mise en œuvre.

23. Les États Membres ont à maintes reprises évoqué la nécessité d'aider les pays les plus vulnérables, en particulier les pays les moins avancés. À partir de sa première session ordinaire de 2013, le Comité a reçu des mises à jour sur le suivi à l'échelle du système de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, adopté à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul (Turquie) en 2011³. Des rapports d'activité sont régulièrement fournis par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes, qui a pris note de l'évolution récente de la situation à ses trente-troisième et trente-quatrième sessions.

24. Les informations actualisées figurant dans ces rapports ont été axées sur l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies en vue de renforcer l'efficacité générale de l'appui fourni par le système pour intensifier les flux d'investissement direct étranger allant vers les pays les moins avancés et accroître la capacité de ces pays à attirer ces investissements, comme on l'avait prescrit dans la Déclaration politique issue de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020⁴. Le Groupe consultatif interorganisations pour les pays les moins avancés, dirigé par le Bureau du Haut-Représentant et le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, dirigé par la CNUCED, ont tous les deux appuyé un ensemble de recommandations visant à améliorer la couverture, la portée et l'efficacité de l'appui du système des

³ Conformément à de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale, dont la plus récente est la résolution [72/231](#)

⁴ Voir résolution [70/294](#) de l'Assemblée générale, par. 69, et résolution [72/231](#), par. 26.

Nations Unies pour la promotion de l'investissement dans les pays les moins avancés. Un comité technique interinstitutions a été constitué en septembre 2017 pour donner des conseils sur la mise en œuvre de ces recommandations. Le Comité a examiné la mise en place d'un outil Internet afin d'accroître et de faciliter l'échange d'informations sur les activités de promotion de l'investissement ; l'exécution d'un programme de renforcement des capacités pour les organismes qui s'emploient à promouvoir l'investissement dans les pays les moins avancés ; l'établissement d'un moniteur d'investissement pour les pays les moins avancés pour fournir des analyses et des informations actualisées sur les tendances de l'investissement, les possibilités et les problèmes dans ces pays ; l'organisation d'une table ronde au niveau des ministres et des cadres d'entreprise sur les investissements dans les pays les moins avancés pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui aura lieu pendant le Forum mondial de l'investissement 2018 de la CNUCED. Le Comité de haut niveau sur les programmes continuera de participer aux travaux du Comité technique interinstitutions en 2018 grâce à des examens et à des conseils réguliers sur ses progrès.

III. Améliorer les fonctions d'administration et de gestion du système des Nations Unies et innover en la matière

25. En 2017, le CCS, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion, a continué de s'attacher à promouvoir et à coordonner les réformes relatives à l'administration et à la gestion intéressant l'ensemble du système des Nations Unies, le but étant de contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en renforçant et en accélérant la coordination de la gestion, ainsi que la reconnaissance mutuelle et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement. Le travail du Comité est fermement ancré dans les mandats découlant de l'examen quadriennal complet et d'autres décisions intergouvernementales.

26. La plupart des organismes des Nations Unies participent aux efforts visant à redéfinir leurs stratégies et leurs plans de travail pour les aligner sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, et à mettre l'accent sur les résultats et l'impact sur le terrain. À sa trente-quatrième session, tenue en septembre 2017, le Comité de haut niveau sur la gestion a effectué une retraite dont les participants ont procédé à un échange de données d'expérience relatives aux initiatives de gestion dans l'ensemble du système, notamment la simplification des cadres politiques et réglementaires ; la décentralisation et la délégation de pouvoir ; le rôle des dirigeants dans la dynamique du changement ; l'exploitation de la technologie ; les mécanismes de responsabilisation ; la facilitation des fonctions d'appui aux bureaux locaux intégrés.

27. Le Comité de haut niveau sur la gestion a appuyé la vision de réforme de la gestion proposée par le Secrétaire général, dans le cadre des paramètres fournis ultérieurement par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport correspondant ([A/72/7/Add.24](#)) et par l'Assemblée générale dans sa résolution [72/266](#).

28. Le Comité de haut niveau sur la gestion a étudié les diverses approches de décentralisation adoptées ou envisagées dans le système des Nations Unies, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées, ainsi que les caractéristiques et la valeur des outils, en se laissant guider par le respect des prescriptions et la responsabilité en matière de résultats. Les discussions ont porté sur les moyens d'adopter des normes internationales en matière de gestion des risques, de responsabilisation et de contrôle, l'objectif étant de faire en sorte que les organisations et les parties prenantes concernées puissent en tirer le meilleur parti, de promouvoir

l'appropriation et l'adhésion de l'ensemble des organisations et d'éviter la création de nouvelles couches de bureaucratie. Le Comité a appuyé le lancement d'un réseau de praticiens de la gestion du risque institutionnel en vue de partager les connaissances et les pratiques optimales, et de formuler de nouvelles propositions collectives à l'appui de cette entreprise commune.

29. Les travaux en cours de l'équipe spéciale du Comité de haut niveau sur la gestion chargée de la question du devoir de diligence dans les environnements à haut risque ont produit des résultats significatifs dans l'élaboration de meilleures approches de gestion des risques, ainsi que de mesures de prévention et d'atténuation. L'équipe spéciale représente une approche nouvelle dans les travaux du Comité - définie par sa composition intersectorielle, une coopération intégrée entre les réseaux techniques du système des Nations Unies et une représentation des entités - qui facilite des méthodes de travail concurrentes et non séquentielles. Alors qu'il est demandé au système des Nations Unies de rester sur place pour continuer d'exécuter des programmes dans des conditions de plus en plus difficiles, ces opérations essentielles s'accompagnent de risques importants pour son personnel : non seulement le personnel international, mais aussi, et de plus en plus, le grand nombre d'agents locaux et le personnel associé présents sur le terrain. Conscient de ces multiples responsabilités envers le personnel dans des environnements à haut risque, le Comité a décidé d'établir un cadre de gestion des risques répondant au devoir de protection⁵, y compris un processus d'évaluation structuré avec un tableau de bord, des normes et des indicateurs, qui peuvent fournir à l'équipe dirigeante des informations claires sur les risques encourus au niveau local et la manière de les contrer. Le Comité a également décidé que l'équipe spéciale élargirait le champ de ses activités pour couvrir le personnel dans tous les environnements, l'accent étant mis sur le renforcement des orientations et des actions dans les domaines fonctionnels de l'accompagnement psychosocial, de la santé et des soins médicaux, de l'administration des ressources humaines, et de la sécurité et de la sûreté pendant les différentes phases de l'affection ou du déploiement (phase préparatoire, phase d'exercice et phase post-déploiement).

30. Dans le cadre d'une augmentation des investissements en matière de données, qui figure en bonne place dans le plan stratégique du Comité de haut niveau sur la gestion pour la période 2017-2020, le Comité a approuvé une initiative conjointe avec le Groupe des Nations Unies pour le développement pour a) abandonner une structure de données qui avait été établie par catégories de données et des méthodes de compilation de données élaborées avant l'ère des objectifs de développement durable et b) adopter un plan de marche pour disposer à l'échelle du système des Nations Unies d'un « cube » de données plus complètes et mieux ventilées, qui serait compatible avec les objectifs (voir [CEB/2017/5](#), para 14).

31. Le Comité de haut niveau sur la gestion a joué un rôle actif dans les discussions sur le processus de réforme des services d'appui pour les bureaux extérieurs et dans le processus visant à déterminer l'état actuel de la structure des opérations et des fonctions d'appui aux niveaux national et régional, comme l'a demandé le Secrétaire général dans son rapport de juin 2017 intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre du Programme 2030 : garantir à chacun un avenir meilleur » ([A/72/124 – E/2018/3](#)). Le Comité continuera de collaborer avec le Groupe des Nations Unies pour le développement afin d'élaborer une stratégie qui verrait la création de bureaux d'appui commun pour toutes les équipes de pays des Nations Unies d'ici à 2022, comme l'a demandé le Secrétaire général dans son rapport de décembre 2017 intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de de la mise en œuvre du

⁵ Voir <https://www.unsystem.org/content/duty-care>.

Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé » (A/72/683 – E/2018/7).

32. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent des priorités du CCS depuis plusieurs décennies. Le Comité a suivi de près l'élaboration et le lancement par le Secrétaire général de la Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies⁶. Les organisations membres ont procédé à un échange des données d'expérience et des enseignements concernant les stratégies qui avaient été couronnées de succès et les problèmes rencontrés dans la réalisation des objectifs en matière de parité des sexes et de la question plus générale de la diversité, et se sont engagés à appuyer la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle du système.

33. Le Comité de haut niveau sur la gestion a continué de s'employer à renforcer la reconnaissance mutuelle et l'harmonisation dans le domaine des achats. De 2013 à 2017, il y a eu une augmentation de 299 % du nombre de fournisseurs sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, qui a atteint plus de 148 775 personnes, dont plus de 100 007 (soit 67% du total) étaient originaires de pays en développement ou de pays à économie en transition. Les fournisseurs de ces pays représentaient également 58,5 % du volume total des achats. Au niveau des villes sièges, les 18 membres du Groupe des activités communes d'achat à Genève ont signalé un montant annuel de 37,7 millions de dollars d'économie sur les dépenses pour 2016, tandis que les institutions basées à Rome ont revu leurs modalités de collaboration et réalisé des économies en améliorant la coordination et en tirant parti des économies d'échelle (notamment grâce à des appels d'offres conjoints, à l'intégration de contrats et à la réutilisation des résultats des appels d'offres d'autres organismes). Des progrès sont accomplis également à Copenhague et à New York. Un projet d'achat en commun de véhicules a abouti à la mise en place d'accords à long terme pour 11 types de véhicules couvrant la majorité des besoins du système. Le premier contrat mis en place a été utilisé pour une valeur de 18,1 millions de dollars par le Département de l'appui aux missions du Secrétariat, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation météorologique mondiale, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le PNUD et le PAM. Ce contrat étant de 7 % moins cher que tout autre contrat avec le même producteur dans le système, il a permis de faire des économies d'un montant de 1,27 million de dollars et de réaliser déjà un plein retour sur investissement. En outre, le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion a achevé une étude visant à identifier de nouveaux produits de grande valeur pour lesquels des achats collectifs pourraient être effectués. La mise en œuvre des recommandations qui en découlent sera lancée en 2018. Enfin, le Réseau est convenu d'élaborer conjointement une méthode de calcul des économies résultant d'achats collectifs.

34. Pour donner suite à une demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/238 du 23 décembre 2015, le Comité de haut niveau sur la gestion a créé en 2016 une équipe spéciale chargée d'établir une seule et même définition des concepts de fraude et de présomption de fraude, applicable à l'échelle du système des Nations Unies, ce qui est indispensable si l'on veut élaborer des politiques de lutte contre la fraude efficaces, faire en sorte que les données communiquées par les différentes entités des Nations Unies soient comparables et compatibles, et renforcer la transparence. À sa trente-troisième session, en mars 2017, le Comité a adopté les définitions communes de fraude et de présomption de fraude. Les différents organismes seraient appelés à concrétiser les définitions communes arrêtées dans leurs cadres réglementaires, instruments juridiques et politiques respectifs, le cas

⁶ Voir https://iseek-newyork.un.org/system/files/17-00102b_gender_strategy_report_13_sept_2017.pdf.

échéant, selon les besoins spécifiques de chaque organisme et dans les délais adaptés à sa situation.

35. Dans le domaine des finances et du budget, le Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion a poursuivi ses travaux sur la reconnaissance mutuelle et l'harmonisation des contrats bancaires. En 2017, un nouvel accord-cadre bancaire a été établi avec la Citibank, ce qui porte à trois le nombre de ces accords-cadres, dont ceux conclus avec Ecobank et Standard Chartered Bank. Les accords-cadres bancaires, s'appliquant à l'ensemble du système des Nations Unies, permettent d'appliquer un barème normalisé, d'améliorer systématiquement les niveaux des services et d'assurer l'uniformité et la simplicité des documents juridiques, les privilèges et immunités des Nations Unies étant pleinement négociés et convenus au préalable. À ce jour, 26 accords bancaires locaux communs ont été achevés, ce qui s'est traduit par une réduction globale des frais bancaires et des risques opérationnels. Treize autres sont prévus pour 2018.

36. Conformément à la résolution [70/248 B](#) sur, entre autres, la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, le Réseau finances et budget du Groupe de travail interorganisations sur l'assurance maladie après la cessation de service a poursuivi ses travaux sur l'étude d'autres moyens d'améliorer l'efficacité et de maîtriser les coûts, en analysant les analogies et les différences entre les organismes des Nations Unies en ce qui concerne la définition, le financement et la gestion des plans de santé et des fonds de l'assurance maladie après la cessation de service ainsi que des engagements. Un rapport du Secrétaire général sur les résultats de l'étude ([A/71/698](#) et [A/71/698/Corr.1](#)) a été soumis à l'Assemblée générale en décembre 2016. Les travaux dans ce domaine se sont poursuivis en 2017 et ont porté sur des négociations collectives avec les prestataires de soins de santé et les tiers administrateurs ; l'harmonisation des principes régissant l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service ; une analyse de l'opportunité, de la faisabilité et des conséquences financières des possibilités de couverture primaire en vertu de régimes d'assurance maladie nationaux. L'Assemblée générale a demandé que le Groupe de travail sur l'assurance maladie après la cessation de service lui fasse rapport à sa soixante-treizième session, en 2018.

37. Au sujet des ressources humaines, le Comité de haut niveau sur la gestion, par l'intermédiaire de son Réseau ressources humaines, a activement participé et contribué à l'examen approfondi par la CFPI de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun de rémunération des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (voir résolution [70/244](#) de l'Assemblée générale). En 2017, le Réseau a fait des efforts considérables en prévision d'une mise en œuvre rapide des modifications à l'échelle du système, en particulier du nouveau régime de l'indemnité pour frais d'études. Il s'agissait notamment d'un échange actif sur les pratiques et les modalités de mise en œuvre entre les divers groupes d'utilisateurs du progiciel de gestion intégré pour les différents fournisseurs. Le Réseau a également participé activement aux consultations pendant la phase qui a suivi l'examen par la Commission, en mettant l'accent sur l'utilisation des catégories de personnel, y compris la participation à un groupe de travail de la CFPI sur le sujet.

38. Le Réseau ressources humaines a également poursuivi ses échanges de données d'expérience en ce qui concernait les enseignements qui avaient été tirés et a partagé des pratiques optimales dans le domaine de la gestion de la performance, y compris la gestion des résultats insuffisants. Il s'agissait notamment de l'examen d'affaires du tribunal liées à la question, afin de tirer des enseignements et de recenser les domaines dans lesquels il conviendrait d'apporter des améliorations.

39. Le Réseau ressources humaines a achevé son étude de faisabilité et une analyse coûts-avantages de la création d'un centre mondial de services communs de gestion des ressources humaines – classement des emplois et vérification des références. Le Comité de haut niveau sur la gestion a appuyé le plan, présenté par toutes les organisations participantes, pour que le centre soit « opérationnel » le 1^{er} janvier 2018.

40. À la seconde session ordinaire du Conseil des chefs de secrétariat, les organisations membres ont considéré que l'ensemble des dirigeants des organismes des Nations Unies devaient s'attacher à accorder la plus grande priorité à la question du harcèlement sexuel au sein du système. Le Conseil s'est félicité de la proposition du Secrétaire général concernant la création d'une équipe spéciale de lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies. Cette équipe spéciale, qui a commencé ses travaux à la fin de 2017 sous la direction du Président du Comité de haut niveau sur la gestion, compte présenter un premier rapport d'activité sur ses travaux au Comité à sa session du deuxième trimestre et devrait achever ses travaux avant la session du Comité au quatrième trimestre de 2018.

41. Conscient de l'importance du multilinguisme, le Conseil des chefs de secrétariat a continué de s'employer à le promouvoir et à le faciliter conformément aux résolutions 67/292, 69/324 et 71/328 de l'Assemblée générale. À sa trente-troisième session, en mars 2017, le Comité de haut niveau sur la gestion a adopté pour la documentation des Nations Unies la norme du langage de balisage extensible (XML) Akoma Ntoso (AKN)⁷, qui a ensuite été approuvée par le CCS.

42. Comme il est indiqué dans le rapport d'ensemble annuel pour 2016 (E/2017/55), l'adoption d'un cadre d'interopérabilité sémantique des Nations Unies devrait se traduire par des gains d'efficacité considérables en matière de gestion des documents. Il rendra les documents du système des Nations Unies exploitables sur ordinateur et permettra donc de beaucoup gagner en efficacité dans le processus de traduction en améliorant l'uniformité et la cohérence des textes, en réduisant les coûts de traduction et en aidant les organismes des Nations Unies à réutiliser facilement les contenus et à automatiser les tâches de formatage. En outre, les capacités de recherche multilingue rapide donneront aux utilisateurs les moyens et la possibilité d'avoir des informations reliées et de suivre différentes versions d'un même document. Les technologies sémantiques sont parfaitement indiquées pour appuyer le multilinguisme, car elles facilitent l'alignement précis du texte dans différentes langues et l'identification exacte du contexte à utiliser dans la traduction assistée par ordinateur. Un autre avantage est que les données peuvent être diffusées par divers canaux et que les documents des Nations Unies sont notamment plus accessibles aux personnes handicapées.

43. En outre, le fait de disposer sur support informatique de documents sous un même format sémantiquement riche sera d'un apport précieux pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui exige une coordination et une intégration étroites, un solide mécanisme d'examen et un cadre dynamique au service de politiques reposant sur des données factuelles et du respect du principe de responsabilité. Le Comité de haut niveau sur la gestion va maintenant œuvrer à l'application de la norme de documentation commune dans l'ensemble du système des Nations Unies, en coopération avec les institutions internationales compétentes.

⁷ Akoma Ntoso est un langage de balisage extensible OASIS XML servant à la réalisation de mises en page complexes de documents à l'intention des organes délibérants, normatifs et judiciaires élaboré par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU.

44. Le secrétariat du CCS appuie également la Coordonnatrice pour le multilinguisme dans l'action qu'elle ne cesse de mener en vue de promouvoir une approche globale et concertée du multilinguisme dans le système des Nations Unies. Il s'agit notamment de l'actualisation par la coordonnatrice d'une matrice des mandats et des recommandations pertinentes des organes de contrôle et d'experts, y compris les recommandations qui s'appliquent à toutes les entités du système des Nations Unies ; du dialogue qu'elle entretient constamment avec le réseau de référents pour le multilinguisme et des mesures qu'elle prend pour coordonner les Journées des langues célébrées dans le système des Nations Unies ; la production, sous la conduite de la Coordonnatrice, avec le concours du Département de l'information, d'une brève vidéo sur le multilinguisme qui sera disponible dans une grande variété de langues et sera utilisée gratuitement par les entités des Nations Unies dans le cadre de leurs efforts pour promouvoir le multilinguisme.

45. En 2018, le secrétariat du CCS apportera son concours à la Coordonnatrice pour l'élaboration d'un cadre d'orientation stratégique sur le multilinguisme, qui servira de référence pour d'autres entités des Nations Unies dans leurs efforts pour accroître la visibilité du multilinguisme, et il dirigera l'élaboration d'une plate-forme pour l'échange d'informations avec d'autres entités des Nations Unies.

IV. Renforcer l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'impact des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

46. En 2017, le Groupe des Nations Unies pour le développement a continué d'accorder la plus haute priorité à la mise en œuvre cohérente des résolutions [67/226](#) et [71/243](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Pendant la période considérée, les gouvernements ont de plus en plus sollicité le système des Nations Unies pour le développement afin qu'il les aide à mettre en œuvre le Programme 2030. Pour donner suite aux demandes émanant de plus d'une centaine d'États Membres, le Groupe a mis l'accent sur la fourniture d'un appui cohérent et intégré à la mise en œuvre du Programme 2030 sur la base de son approche collective d'intégration, d'accélération et d'accompagnement de l'action.

47. Les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies ont continué d'aider les gouvernements à intégrer les objectifs de développement durable dans les cadres et budgets, nationaux, à aligner les stratégies nationales, et à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et établir des rapports à ce sujet. À cette fin, le Groupe des Nations Unies pour le développement a mis à jour son guide de référence de l'intégration⁸ en se fondant sur les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques. La version actualisée du guide de référence comprend de nouveaux outils et des informations sur la manière d'adapter les objectifs de développement durable aux contextes nationaux, infranationaux et locaux, ainsi que sur le financement et la budgétisation pour l'avenir. En outre, le Groupe a lancé une boîte à outils d'accélération⁹ afin d'appuyer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau des pays. Cette boîte à outils comprend une plateforme Web qui propose un répertoire d'outils d'analyse, notamment des solutions multisectorielles et transversales, qui peuvent aider les gouvernements à se pencher sur les problèmes

⁸ Voir <https://undg.org/document/mainstreaming-the-2030-agenda-for-sustainable-development-reference-guide-for-un-country-teams/>.

⁹ Voir <https://undg.org/2030-agenda/sdg-acceleration-toolkit/>.

d'intégration et s'employer à honorer la promesse qu'il n'y aurait pas de laissés-pour-compte et à assurer un développement tenant compte des risques qui s'attaquent à la vulnérabilité et renforce la résilience.

48. En réponse à l'appel lancé dans le Programme 2030 tendant à l'adoption d'approches intégrées qui s'appliquent à de multiples secteurs et objectifs, le Groupe des Nations Unies pour le développement a créé le Fonds commun visant à faciliter l'application du Programme 2030 par des politiques intégrées¹⁰. Ce fonds interinstitutions a été conçu pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable par un accompagnement intégré de l'action. Il entend apporter aux pays bénéficiaires de programmes un appui catalytique face à des problèmes spécifiques complexes et multidimensionnels tels que définis par les gouvernements.

49. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a continué de s'employer à renforcer la cohérence et la collaboration à l'échelle du système pour appuyer la mise en œuvre effective du Programme 2030, et à concrétiser le cadre d'action commun des Nations Unies visant à faire en sorte que nul ne soit laissé pour compte en mettant l'égalité et la non-discrimination au cœur du développement durable (« Leaving No One Behind: Equality and Non-Discrimination at the Heart of Sustainable Development ») adopté par le Conseil à sa session du deuxième trimestre en 2016¹¹.

50. En outre, en réponse à la résolution 67/226, le Groupe des Nations Unies pour le développement a élaboré et publié des directives pour une nouvelle génération de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement¹² qui soient fermement alignés sur les besoins et les priorités nationaux, fondés sur des données et des analyses solides, et axés sur les résultats et l'impact. Les nouvelles directives communes appuient le principe consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte et favorisent des conceptions intégrées de la programmation embrassant le développement, l'action humanitaire, les droits de l'homme et le maintien de la paix, sur la base d'analyses conjointes et de cadres de planification pluriannuelle. Les 23 cadres¹³, dont l'exécution a commencé en 2017, reflètent les nouvelles orientations ainsi qu'un alignement sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable.

51. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a fait de nouveaux progrès dans l'accomplissement des tâches énoncées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Environ 90 % de la dernière génération de plans-cadres lancés comportent un volet concernant spécifiquement les résultats en matière de genre, tandis que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes continuent d'être les domaines d'intervention les plus fréquents pour les programmes communs des Nations Unies. Pour améliorer encore la coordination de l'action concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Groupe a actualisé les ressources destinées à la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes dont disposent les équipes de pays des Nations Unies pour l'élaboration et le lancement de nouveaux cadres.

¹⁰ Voir <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/IPS00>.

¹¹ Voir <https://www.unsceb.org/CEBPublicFiles/CEB%20equality%20framework-A4-web-rev3.pdf>.

¹² Voir https://undg.org/wp-content/uploads/2017/05/2017-UNDAF_Guidance_01-May-2017.pdf.

¹³ Pour l'Albanie, l'Arabie saoudite, le Bangladesh, le Botswana, le Brésil, l'Érythrée, la Gambie, le Honduras, l'Iran (République islamique d'), le Liban, le Maroc, la Mongolie, le Monténégro, le Mozambique, le Pérou, la République démocratique populaire Lao, la République populaire démocratique de Corée, Sao Tomé-et-Principe, la Somalie, le Tchad, la Thaïlande, le Viet Nam et les Caraïbes (multinational).

52. À la suite d'un examen global des grilles de résultats concernant la parité entre la période 2012-2014, le Groupe des Nations Unies pour le développement a actualisé la grille et l'a alignée sur le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La nouvelle grille de résultats concernant la parité¹⁴ se fonde sur une méthode d'auto-évaluation qui permettra de renforcer l'appropriation par les équipes de pays des Nations Unies et de promouvoir une exécution échelonnée pour satisfaire aux exigences en matière de performance. La grille a été mise à l'essai dans six pays¹⁵ et a été parachevée en 2017. Elle sera déployée à l'échelle mondiale en 2018.

53. Au niveau régional, les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement ont continué de fournir un appui à la planification stratégique et à l'assurance de la qualité aux équipes de pays des Nations Unies en vue de l'élaboration d'une nouvelle génération de plans-cadres alignés sur les cibles des objectifs de développement durable de leurs pays respectifs. Elles ont mené avec les États Membres, des groupes de réflexion, la société civile et d'autres acteurs un dialogue sur les mesures à prendre, et encouragé au niveau régional les activités de plaidoyer du Groupe des Nations Unies pour le développement visant à renforcer leur position en ce qui concerne les normes et les valeurs des Nations Unies. Le dialogue cohérent que le Groupe a mené au niveau régional a permis d'élaborer au niveau des pays des documents d'orientation et des tableaux de bord pour la réalisation des objectifs de développement durable, avec des moyens dûment identifiés pour accélérer la mise en œuvre.

54. Conformément à la déclaration de collaboration que le Groupe des Nations Unies pour le développement et les commissions régionales de l'ONU ont signée en 2016, la collaboration entre les équipes régionales du Groupe et les mécanismes de coordination régionaux a été renforcée, ce qui a notamment permis de fusionner des réunions et d'organiser des réunions en commun. Les équipes ont également appuyé l'élaboration de cadres stratégiques régionaux reliant les actions de développement, d'aide humanitaire et de consolidation de la paix, et l'élaboration de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui établissent un pont entre les activités de l'Organisation en matière de développement, d'aide humanitaire et de relèvement dans des contextes fragiles.

55. Inspirés par la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité sur la pérennisation de la paix, qui met l'accent sur l'importance de la prévention, l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale ont lancé conjointement une étude mondiale intitulée « Pathways for peace : inclusive approaches to preventing violent conflict »¹⁶, dans laquelle on analyse le rôle du développement dans la prévention des conflits violents. Le partenariat de l'ONU avec le Groupe de la Banque mondiale a été encore renforcé grâce à une collaboration plus étroite dans les pays touchés par les conflits et les pays en situation de fragilité. L'ONU et la Banque mondiale ont lancé l'Initiative pour l'action humanitaire, le développement et la paix¹⁷, un effort conjoint qui permet de verser 4,2 millions de dollars pour la création de plates-formes communes alignant des opérations de pays au Cameroun, en Guinée-Bissau, au Pakistan, en République centrafricaine, en Somalie, au Soudan et au Yémen.

56. Pour aider les équipes de pays des Nations Unies à organiser des coalitions multipartites efficaces pour la réalisation des objectifs de développement durable et

¹⁴ Voir <https://undg.org/programme/gender-equality-and-empowerment-of-women/gender-scorecard>.

¹⁵ Bélarus Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan et Ouzbékistan.

¹⁶ Voir <http://hdl.handle.net/10986/28337>.

¹⁷ Voir <http://www.worldbank.org/en/topic/fragilityconflictviolence/brief/the-humanitarian-development-peace-initiative>.

pour contribuer à obtenir de meilleurs résultats des programmes, le Groupe des Nations Unies pour le développement a publié des orientations essentielles sur la communication et le plaidoyer. De ce fait, la part des équipes de pays qui ont des groupes de la communication communs chargés de coordonner et de partager les ressources de communication au niveau des pays est passée à 97 %, tandis que la part des équipes de pays qui ont des stratégies communes de communication est passée à 79 %.

57. Pour renforcer encore le contrôle rigoureux des résultats, le Groupe des Nations Unies pour le développement a continué d'améliorer le système de gestion de l'information, qui permet de suivre systématiquement les données provenant de 130 équipes de pays des Nations Unies sur les résultats de la coordination. Ce système, qui est dans sa troisième année de fonctionnement, est devenu un outil essentiel pour évaluer les progrès accomplis en matière de cohérence et de coordination au niveau des pays. Le Groupe a rendu les données plus accessibles au plus grand nombre en donnant un accès au système à toutes ses entités membres, et en rendant publics des ensembles de données essentielles sur son site Web¹⁸. Dans le cadre de la résolution 67/226, les données ouvertes constitueront désormais un levier essentiel de transformation, un plus grand nombre d'organes directeurs des organismes des Nations Unies demandant aux différentes entités de surveiller les contributions et les résultats à l'échelle du système et de rendre compte à ce sujet.

58. Afin de renforcer le système des coordonnateurs résidents et d'accentuer l'obligation de collaboration et de responsabilité d'une action commune des équipes de direction dans l'ensemble du système, le Groupe des Nations Unies pour le développement a lancé la méthodologie pour un nouveau système de gestion de la performance des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies. Une plateforme en ligne sera disponible en 2018 pour permettre aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays de recueillir les réactions des pairs à 360 degrés. Conformément à la résolution 67/226, et pour veiller à ce que les coordonnateurs résidents disposent des ressources stables et prévisibles dont ils ont besoin pour s'acquitter efficacement de leur mandat, le Groupe a continué de mettre en œuvre le système mondial de partage des coûts qui accompagne le système des coordonnateurs résidents.

59. Dans le cadre de l'engagement pris par le Secrétaire général de veiller à ce que le système des Nations Unies pour le développement contribue plus efficacement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Groupe des Nations Unies pour le développement a été retiré de l'architecture du CCS et reconstitué sous la présidence de la Vice-Secrétaire générale, le but étant d'accroître la capacité du Groupe d'orienter la contribution collective du système des Nations Unies au Programme 2030 et de lui assurer une plus grande direction stratégique, un meilleur contrôle et une responsabilisation accrue. Le Secrétaire général a également décidé de renommer le Groupe des Nations Unies pour le développement « Groupe des Nations Unies pour le développement durable », afin de rendre compte du caractère global et intégré du Programme 2030 ainsi que de l'ampleur de son objectif.

V. Veiller à l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public

60. Comme suite à la décision du Comité de haut niveau sur la gestion concernant l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) par le système des Nations Unies en 2005 et l'établissement d'un projet cofinancé à

¹⁸ <https://ims.undg.org/>.

l'échelle du système à cet égard en 2006 (voir [CEB/2006/3](#)), les 24 organismes qui ont achevé avec succès leur mise en application des normes IPSAS continuent de faire l'objet d'opinions sans réserve lors des audits. Ces résultats témoignent de la capacité du système de continuer à se conformer aux normes IPSAS, en s'adaptant à leur évolution régulière, de façon à améliorer la qualité de l'information financière et à renforcer ainsi la transparence et le respect du principe de responsabilité.

61. Le Groupe de travail des normes comptables s'attache à pérenniser l'application des normes IPSAS et à faire en sorte que les avantages qui en découlent, notamment l'harmonisation des politiques et pratiques d'information financière à l'échelle du système des Nations Unies, soient exploités au mieux.

62. La pérennisation de l'application des normes IPSAS est facilitée notamment en 2017 par les contacts permanents que le Groupe de travail entretient avec le Conseil des normes IPSAS, qui continue d'actualiser les normes et de publier des directives pour répondre aux besoins des utilisateurs et à l'évolution de la situation. Le Groupe de travail sur les normes IPSAS à l'échelle du système a notamment pour fonction de suivre les travaux du Conseil, de se tenir au fait des nouvelles décisions et des projets à venir et de transmettre au Conseil des informations en retour au nom du système des Nations Unies. En 2017, le Groupe de travail a examiné les documents de consultation et les exposés-sondages émis par le Conseil des normes IPSAS dans les domaines de l'information financière concernant les biens patrimoniaux dans le secteur public, la comptabilisation des produits et des opérations sans contrepartie directe et les instruments financiers. Il a également achevé ses travaux sur la normalisation de la méthode d'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et les principaux facteurs actuariels relatifs à l'évaluation de ces engagements.

63. L'équipe chargée du projet IPSAS à l'échelle du système a continué d'appuyer le Groupe de travail en facilitant la tenue de ses réunions et sa communication avec les comités de haut niveau et les vérificateurs externes des comptes, en suivant de près les activités du Conseil de l'IPSAS, en coordonnant l'information financière conforme aux normes IPSAS dans toute sa diversité, et en fournissant des orientations et un soutien dans des domaines d'intérêt particulier identifiés par le Groupe de travail.

VI. Accentuer la transparence et le respect du principe de responsabilité

64. Le renforcement de la transparence et de la responsabilité des activités du Conseil des chefs de secrétariat et la poursuite d'un dialogue de fond direct entre le CCS et les États Membres, comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans ses résolutions [64/289](#) et [69/17](#), demeuraient une priorité pour le Conseil en 2017. Des séances d'information et de dialogue ont été organisées tout au long de l'année pour favoriser la concertation avec les États Membres. Au cours du débat consacré aux activités opérationnelles de développement de la session de 2018 du Conseil économique et social, tenu au début du mois de mars, le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement a présenté aux États Membres un exposé sur la gouvernance et la coordination du système des Nations Unies pour le développement. Dans le cadre de ce débat, le Vice-Président du Comité de haut niveau sur la gestion a dialogué avec les États Membres sur la création d'un service d'appui commun. En juin, le Secrétaire par intérim du Conseil des chefs de secrétariat a formellement présenté un exposé au Conseil économique et social sur les travaux entrepris par le CCS et ses sous-mécanismes en 2016 et informé le Conseil des activités du Comité en 2017. En juin également, il a présenté, comme prescrit, les principales activités du

CCS au Comité du Programme et de la coordination, auquel il a également présenté son cadre stratégique pour l'exercice biennal 2018-2019.

65. La publication annuelle sur le site Web du CCS des données financières et de celles relatives aux ressources humaines à l'échelle du système s'est poursuivie en 2017. Au cours de la période considérée, une nouvelle plateforme de gestion des données a été mise en place pour améliorer la collecte des données et répondre aux besoins d'établissement de rapports du secrétariat du CCS. Le processus de communication et de validation des données permet désormais d'avoir davantage confiance en la qualité des données collectées. Une nouvelle version du logiciel, qui introduira la fonctionnalité d'analyse de données ainsi que visualisation de données graphiques à l'intention du grand public, est prévue pour 2018.

66. En outre, le secrétariat du CCS a continué de collaborer avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le PAM sur la deuxième phase de la plate-forme Web du laboratoire d'innovation sur les données des Nations Unies¹⁹. Le programme donne un aperçu de la série d'ateliers du laboratoire d'innovation sur les données et facilite le partage des connaissances sur des projets relatifs aux données acquises au cours des ateliers.

67. Par ailleurs, le catalogue de données du système des Nations Unies, qui est accessible au public²⁰, contient un point unique d'accès aux données et couvre tout l'éventail des mandats de l'Organisation. La plateforme continue de se développer sur la base de métadonnées recueillies à partir d'ensembles de données des organismes des Nations Unies, qui jusqu'à présent sont plus de 3 000 ensembles portant sur plus de 50 domaines thématiques.

VII. Assurer la coordination entre le Conseil des chefs de secrétariat et d'autres organes cofinancés

68. Par l'intermédiaire de ses organes subsidiaires, le Conseil des chefs de secrétariat a continué de contribuer aux programmes de travail respectifs de la CFPI et du Corps commun d'inspection.

69. Le Réseau ressources humaines du Comité de haut niveau sur la gestion a aussi poursuivi sa participation de longue date aux sessions et groupes de travail de la CFPI et aux réunions du Comité consultatif pour les questions d'ajustement.

70. Outre la collaboration dans la mise en œuvre de l'ensemble des prestations du régime commun des Nations Unies, comme indiqué dans la section IV ci-dessus, le Réseau ressources humaines, par l'intermédiaire de son groupe sur le terrain, a collaboré étroitement avec la Commission sur des questions telles que l'examen de la prime de sujétion et d'autres prestations sur le terrain.

71. En 2017, le CCS et le Corps commun d'inspection ont poursuivi leur collaboration de longue date, principalement dans le cadre de consultations lors de la définition du mandat des rapports et de l'établissement des rapports eux-mêmes. Le Groupe a consulté le secrétariat du CCS sur le mandat de son projet de rapport sur l'examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans l'ensemble du système des Nations Unies et la préparation de son rapport intitulé « Examen des politiques en matière de voyages en avion dans le système des Nations Unies : réaliser des gains d'efficacité et des économies et renforcer l'harmonisation » (JIU/REP/2017/3). En outre, dans le cadre de l'examen, à sa trente-troisième session,

¹⁹ Voir <https://data-innovation.unsystem.org/>.

²⁰ Voir <http://www.undatacatalog.org/>.

des nouvelles approches de la prestation de services, le Comité de haut niveau sur la gestion a entendu un exposé du Président du Corps commun d'inspection sur les conclusions figurant dans le rapport intitulé « Services d'appui administratif : le rôle des centres de services dans la refonte des modalités de prestation de services administratifs » (JIU/REP/2016/11).

72. En 2017, le CCS, par l'intermédiaire du Réseau finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion, a continué de collaborer avec le Comité des commissaires aux comptes et le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique ; le Groupe de vérificateurs externes des comptes a notamment participé à une réunion du Réseau finances et budget sur les normes d'audit nouvelles et révisées.

VIII. Conclusions

73. Durant l'année 2017, le Conseil des chefs de secrétariat a systématiquement pris part aux efforts déployés par le système des Nations Unies pour renforcer la coordination et la cohérence autour d'un large éventail de questions concernant les programmes, la gestion et les opérations, afin d'appuyer la mise en œuvre des mandats et priorités établis par les organismes intergouvernementaux. Au vu des défis de plus en plus complexes que la communauté internationale continuait d'être appelée à relever, le système des Nations Unies s'est efforcé d'aider les États Membres en renforçant la cohérence des politiques et la coordination à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en assurant la promotion des activités de préparation et de suivi à l'échelle du système des conférences et sommets des Nations Unies, en accentuant la cohérence et la coordination des politiques, en renforçant l'efficacité des activités opérationnelles de développement, en améliorant les fonctions d'administration et de gestion du système des Nations Unies et en innovant en la matière.